

Des aides pour les familles

Pour les enfants de moins de 6 ans, un remboursement de 50% de vos dépenses liées au Centre de Loisirs grâce aux crédits d'impôt.

Les parents qui font garder leurs enfants, **âgés de moins de six ans au 1er janvier 2009** (nés après le 31 décembre 2002), bénéficient d'un crédit d'impôt. Cette réduction concerne les dépenses versées aux Centres de Loisirs, déduction faite des autres aides. Le crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées, retenues dans la limite de 2 300 euros par enfant. Aucune condition relative à l'exercice d'une activité professionnelle par le ou les parents n'est exigée.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Centre des impôts de Cahors au **05 65 20 33 00** ou sur **Internet** <http://www.impots.gouv.fr/>

Vous bénéficiez de ce crédit d'impôts même si vous n'êtes pas imposable.

Le Pass Accueil aux allocataires MSA Tarn-Aveyron-Lot

Le Pass-Accueil permet de bénéficier d'une réduction de 6 € pour chaque journée passée au Centre de Loisirs (sans condition de ressources et maximum 78 jours/an)

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la MSA à Cahors au **05 65 35 85 28** ou sur **Internet** <http://www.msa-tal.fr>

Les Titres Evasions aux allocataires de la CAF du Lot

Vous pouvez commander auprès de la CAF des « titres évactions ». D'une valeur de 15 €, ces « titres » permettent de financer 2 jours de Centre de Loisirs et vous seront facturés :

- 1,5 € si votre coefficient familial est de 415.
- 3 € si votre coefficient familial est de 495.

Le nombre de « titres » par année civile est de :

- 10 pour les enfants de moins de 6 ans (d'une valeur de 150 €)
- 12 pour les enfants de 10 à 15 ans (d'une valeur de 150 €)

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la CAF à Cahors au **05 65 23 30 45** ou sur **Internet** <http://www.caf.fr>

Les Comités d'Entreprise

Très souvent, vous pouvez bénéficier d'une aide de votre comité d'entreprise : à vérifier auprès de votre employeur.